



inscription d hypothèques " ' privilège de co - partageant "

Par **lagent**, le **11/03/2019** à **20:44**

privilège de co partageant :

un jugement de divorce peut générer une créance entre les deux parties une dette qui sera chiffrée parfois des années après par le notaire nommé par la justice

la date de la créance aux hypothèques

sera ""**la date du jugement du divorce**"" et non

la date d inscription de l hypothèque

http://defrenois.fr/services/actu_jur/e-docs/le_privilege_de_copartageant_inscrit_dans_le_delai_legal_retroagit_a_la_date_du_fait_generateur

des juristes pourraient t ils nous commenter ce cas particulier

que sont les privilèges speciaux comme le "" privilège de co partageant "" ,

merci,